

AFFAIRE N° 19/S°) - Approbation de l'adjudication du 23 MAI 1969, relative aux travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne (3ème tranche - 3ème lot) - Adjudicataire : S. O. C. E. A. Montant : 19 862 085 Frs.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'adjudication du 23 MAI 1969, relative aux travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne (3ème tranche - 3ème lot) et comprenant la réalisation :

- du réseau de distribution de Bellevue ;
- du réseau secondaire de distribution de la Bretagne .

La SOCIETE EAU ET ASSAINISSEMENT (S. O. C. E. A.) ayant fait la meilleure offre, a été déclarée adjudicataire, pour le montant de 19 862 085 Frs. CFA.

La dépense correspondante sera payée sur l'emprunt de 100 000 000 de Frs CFA que la Commune a contracté auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE et la subvention de 10 000 000 de Frs CFA accordée en 1968, par la MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Paris, le 7 juillet 1969
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: Ch Borgeau